



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 octobre 2020

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 19
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 4

Le douze octobre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGÉ, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERE

Le ou les membres absent(s) :

Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Nicolas PERROUD, Aurélie HENault

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Isabelle CAMBIER à Claire GUEGUIN
Nathalie PREUD'HOMME à Christiane LEPEIRE
Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE
Aurélie HENault à Anne-Sophie DA COSTA

Secrétaire de séance :

Claire DEZOUTTER

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Madame Claire DEZOUTTER est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte et signe le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

Désignation des représentants du collège d'adhérents n°3 au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté

Considérant que la commune de Saint-Georges-sur-Baulche adhère au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-franche-comté, depuis le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que le GIP a pour objet de développer une plate forme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics,

Vu le renouvellement des instances municipales, nécessitant la désignation de nouveaux représentants,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants :

- Titulaire : Chrystelle EDOUARD
- Suppléant : Michel DUCROUX

Médiathèque : validation d'une liste de CD-Rom à mettre au pilon

Considérant que la médiathèque de Saint-Georges-sur-Baulche est régulièrement amenée à procéder au retrait des collections de documents, matériels devenus inutiles, obsolètes ou périmés,

Considérant que le déclassement de ces documents dénués du caractère ancien, rare ou précieux au sens de la réglementation en vigueur ne lèse aucun intérêt patrimonial,

Vu la liste de 77 articles (CD-Rom Mobiclic et Toboclic) proposée par les services de la médiathèque,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement pour aliénation ou élimination des documents ne présentant plus d'intérêt pour les usagers selon les critères suivants :

- documents en mauvais état matériel qui ne peuvent pas être réparés,
- documents au contenu périmé ou obsolète,
- documents ne correspondant plus à la demande du public ;

Et dit que la liste des documents déclassés est annexée à la présente délibération.

Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) : Reversement à la Commune de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE)

Vu l'article L5212-24 du CGCT stipulant que « lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité prévue à l'article L 2333-2 du même CGCT est perçue par le Syndicat en lieu et place des communes dont la population recensée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010 ».

Le Syndicat peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune prises dans les conditions du 1 de l'article 1639 A du Code Général des Impôts

La présente délibération est prise en application de l'article 1 de l'article 1639 A du code général des Impôts à savoir avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante.

Le SDEY perçoit la totalité de la Taxe communale sur les consommations finales d'électricité en lieu et place des communes urbaines, dont Saint-Georges-sur-Baulche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le reversement de 50% du produit de cette taxe perçue

Modification du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Montmercy

Considérant la demande émise par le Conseil Départemental de mettre en vente des parcelles (BD 54 et BC 20) situées en zone UE (Zone Urbaine destinée aux équipements collectifs ou de services publics) à Montmercy,

Considérant les études préalables à la commercialisation des parcelles, indiquant que la zone UE limite fortement la destination de ces parcelles ainsi que les potentiels acquéreurs,

Vu la demande de classer ces parcelles en zone UH (Zone Urbaine destinée aux habitations, aux activités économiques non nuisantes et aux équipements collectifs ou de services publics de Montmercy),

Vu la délibération 2019-049 du 01 juillet 2019 portant sur les zones d'activités économiques et les conventions de gestion avec la Communauté de l'Auxerrois,

Le Conseil Municipal, par 15 voix Pour, 4 voix Contre, 0 Abstention, décide de reclasser les parcelles BD 54 et BC 20 en zone UH du Plan Local d'Urbanisme

Affectation des résultats 2019

Vu l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation des résultats 2019 pour chaque budget communal,

BUDGET ANNEXE « PÔLE ENFANCE JEUNESSE »

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
636 581.97	721 780.96	-	85 198.99

En l'absence de section d'investissement, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au R002, section de fonctionnement : + 85 198.99 €

BUDGET ANNEXE « VIERGE DE CELLE »

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
1 070 858.24	83 771.00	987 087.24	-

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
83 771.00	1 461 689.59	-	1 377 918.59

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au D002, dépense de fonctionnement : + 987 087.24 €
- Au R001, recette d'investissement : + 1 377 918.59 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En raison du transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2020, le budget annexe a été clôturé au 31 décembre 2019.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
109 291,20	144 219,13	-	34 927,93

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
135 067,09	294 344,88	-	159 277,79

Il est proposé d'affecter ces excédents au budget principal soit

- Au R002 recette de fonctionnement : + 34 927.93 €
- Au R001, recette d'investissement : + 159 277.79 €

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
2 334 634.43	2 760 209.02	-	425 574.59

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
1 056 663.28	274 781.77	781 881.51	-

Il est proposé d'affecter les résultats, du budget principal ainsi que l'intégration des résultats de clôture du budget annexe « Assainissement » comme suit :

- Au R002, recette de fonctionnement : (+ 425 574.59 €) + (+ 34 927.93 €) = + 460 502.52 €
- Au D001, dépense d'investissement : (- 781 881.51 €) + (+ 159 277.79) = + 622 603.72 €

En application des dispositions de l'article R.2311-12 du CGCT, le résultat de fonctionnement cumulé doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement ; il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent au compte 1068, afin de couvrir une partie de ce besoin de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces affectations de résultats.

Budget Principal / Budget supplémentaire modifié

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-060 affectant les résultats de l'année 2019 ;

Considérant que le budget supplémentaire du budget principal doit être modifié,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget supplémentaire du budget principal ainsi :

Section Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	Proposé
DEPENSE FONCTIONNEMENT				
011	60611	Eau et assainissement	20	559,00
012	64111	Rémunération principale-Personnel titulaire	20	19 000,00
014	739223	Fonds péréquation ressources communales et intercommunales	01	7 500,00
022	22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	01	8 937,00
042	6811	Dotations aux amortissements	01	11 000,00
65	657363	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - A caractère administratif	40	-80 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	25	-5 000,00
66	66111	Intérêts des emprunts	01	-4 000,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles	20	336,00
				-41 668,00
RECETTE FONCTIONNEMENT				
73	73211	Attribution de compensation	01	50 000,00
74	7411	Dotation forfaitaire	01	18 332,00
75	752	Produits des immeubles	71	-110 000,00
				-41 668,00

Section Investissement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	Proposé
DEPENSE INVESTISSEMENT				
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	622 603,00
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	20	11 000,00
Opérations	2033	905-Gymnase	411	30 000,00
	2111	338-Opérations immobilières	20	80 000,00
	2128	903-Piste BMX	20	21 000,00
	2135	333-Travaux bâtiment CSC	33	5 000,00
	2135	335-Travaux bâtiments communaux	33	5 564,70
	2135	Accessibilité	33	18 801,30
	2135	325-Travaux bâtiment mairie	20	7 575,00

	21538	336-Voirie	822	20 000,00
	2183	345- Acquisition MDE	64	7 000,00
	2183	341-Acquisition service administratif	20	27 000,00
	2184	346-Acquisition Ecole maternelle	211	3 000,00
	2184	347-Acquisition Ecole élémentaire	212	3 000,00
	2188	342-Acquisition service technique	820	7 000,00
	2313	902-Espace du Moulin	321	200 000,00
				1 068 544,00
Excédent prévisionnel				599 158,22
RECETTE INVESTISSEMENT				
024	024	Produit des cessions d'immobilisations	01	344 000,00
10	10222	FCTVA	01	80 000,00
	10226	Taxe d'aménagement	01	50 000,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	01	460 502,52
13	1346	Participations pour voirie et réseaux	20	10 000,00
16	1641	Emprunts	01	712 200,00
040	28135	Amortissements	01	11 000,00
				1 667 702,52

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire du budget principal

Section Fonctionnement

BS 2020 modifié			
Chapitre	BP 2020	BS 2020	Budget Général
Dépenses	2 415 000,00 €	-41 668,00	2 373 332,00 €
011 - Charges à caractère général	850 000,00 €	559,00 €	850 559,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €	19 000,00 €	969 000,00 €
014 - Atténuations de produits	25 000,00 €	7 500,00 €	32 500,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	8 937,00 €	8 937,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	11 000,00 €	141 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	430 000,00 €	85 000,00 €	345 000,00 €
66 - Charges financières	30 000,00 €	4 000,00 €	26 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	336,00 €	336,00 €
Recettes	2 415 000,00 €	- 41 668,00 €	2 373 332,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00 €	- €	90 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 600 000,00 €	50 000,00 €	1 650 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	450 000,00 €	18 332,00 €	468 332,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00 €	110 000,00 €	150 000,00 €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €
76 - Produits financiers	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	2 415 000,00 €	- 41 668,00 €	2 373 332,00 €
TOTAL RECETTES	2 415 000,00 €	- 41 668,00 €	2 373 332,00 €

Section Investissement

BS 2020 modifié				
Chapitre	BP 2020	BS 2020	BG 2020	
Recettes				
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00	11 000,00	141 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	130 000,00	130 000,00 €	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	460 502,52	460 502,52 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	107 800,00	712 200,00	820 000,00 €	
21 - immobilisations corporelles	0,00	0,00	- €	
024 - Produit des cessions d'immobilisations	0,00	344 000,00	344 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement	30 000,00	10 000,00	40 000,00 €	
Dépenses				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	622 603,00	622 603,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	11 000,00	86 000,00	
325 - TRAVAUX BATIMENT MAIRIE	0,00	7 575,00	7 575,00	
333 - TRAVAUX BATIMENT CSC	0,00	5 000,00	5 000,00	
335 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	5 564,70	5 564,70	
336 - VOIRIE	30 000,00	20 000,00	50 000,00	
338 - OPERATIONS IMMOBILIERES	0,00	80 000,00	80 000,00	
341 - ACQUISITION SERVICE ADMINISTRATIF	3 000,00	27 000,00	30 000,00	
342 - ACQUISITION SERVICE TECHNIQUE	3 000,00	7 000,00	10 000,00	
343 - ACQUISITION BIBLIOTHEQUE	1 000,00	0,00	1 000,00	
344 - ACQUISITION POLICE MUNICIPALE	2 800,00	0,00	2 800,00	
345 - ACQUISITION MDE	3 000,00	7 000,00	10 000,00	
346 - ACQUISITION ECOLE MATERNELLE	0,00	3 000,00	3 000,00	
347 - ACQUISITION ECOLE ELEMENTAIRE	0,00	3 000,00	3 000,00	
350 - ACCESSIBILITE	0,00	18 801,30	18 801,30	
357 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	0,00	0,00	0,00	
902 - ESPACE DU MOULIN	150 000,00	200 000,00	350 000,00	
903 - PISTE BMX	0,00	21 000,00	21 000,00	
905 - GYMNASE	0,00	30 000,00	30 000,00	
23 - Frais études mission	0,00	30 000,00	30 000,00	
EXCEDENT PREVISIONNEL			599 158,22	

Budget annexe « Pôle Enfance Jeunesse » / Budget supplémentaire modifié

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-060 affectant les résultats de l'année 2019 ;

CONSIDERANT que le budget supplémentaire du budget annexe « Pôle Enfance Jeunesse » doit être modifié,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget supplémentaire du « Pôle Enfance Jeunesse » ainsi :

Chapitre	Article	libelle Article	Fonction	Proposé
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
011	6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	421	-29 770,00
012	64111	Rémunération principale	421	15 000,00
total dépenses				-14 770,00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	01	85 198,99
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	421	-5 000,00
70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	421	-60 000,00
74	7478	Autres organismes	421	-34 968,99
total recettes				-14 770,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire du budget annexe « Pôle Enfance Jeunesse ».

BS 2020 modifié			
	BP 2020	BS 2020	BG 2020
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	140 000,00 €	- 29 770,00 €	110 230,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	520 000,00 €	15 000,00 €	535 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
total dépenses	665 000,00 €	- 14 770,00 €	650 230,00 €
Recettes			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	85 198,99 €	85 198,99 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	245 000,00 €	60 000,00 €	185 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	400 000,00 €	34 968,99 €	365 031,01 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	- €		- €
total recettes	665 000,00 €	- 14 770,00 €	650 230,00 €

Budget annexe « Vierge de Celle » / Budget supplémentaire modifié

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-060 affectant les résultats de l'année 2019 ;

Considérant que le budget supplémentaire du budget annexe « Vierge de Celle » doit être modifié,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget supplémentaire du budget annexe « Vierge de Celle » ainsi :

Chapitre	libellé Chapitre	Article	libelle	Fonction	Proposé
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	01	987 087,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des en-cours de production de biens	01	644 131,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	01	44 600,00
					1 675 818,00
RECETTES FONCTIONNEMENT					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des en-cours de production de biens	01	1 631 218,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	796	Transferts de charges financières	01	44 600,00
					1 675 818,00
DEPENSES INVESTISSEMENT					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3355	Travaux	01	1 631 218,00
					1 631 218,00
RECETTES INVESTISSEMENT					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 377 919,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3355	Travaux	01	644 131,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	01	905 400,00
					2 927 450,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire du budget annexe « Vierge de Celle »

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP	BS
D002		0,00 €	987 087,00 €
011	Charges à caractère général	550 000,00 €	0,00 €
66	Charges financières	44 600,00 €	0,00 €
042	Opérations ordre de transfert entre sections		644 131,00 €
043	Opérations ordre de transfert à l'intérieur de la section		44 600,00 €
		594 600,00 €	1 675 818,00 €
Recettes		BP	BS
042	Opérations ordre de transfert entre sections	594 600,00 €	1 631 218,00 €
043	Opérations ordre de transfert à l'intérieur de la section	0,00 €	44 600,00 €
TOTAL		594 600,00 €	1 675 818,00 €
Section d'Investissement			
Dépenses		BP	BS
040	Opérations ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 631 218,00 €
TOTAL			1 631 218,00 €
Recettes		BP	BS
001	solde d'exécution reporté		1 377 919,00 €
040	Opérations ordre de transfert entre sections		644 131,00 €
16	Emprunt	594 600,00 €	905 400,00 €
TOTAL		594 600,00 €	2 927 450,00 €
	Excédent prévisionnel		1 296 232,00 €

Remboursement d'arrhes suite à défection de réservation de la salle socio-culturelle

Considérant la mise en place des mesures sanitaires exceptionnelles pour lutte contre la pandémie de COVID-19,

Vu la demande et l'accord de réservation de la salle du sous-sol de l'espace socio-culturelle pour les 19 et 20 septembre 2020,

Vu la demande émise par Madame Sophie Gérardin de remboursement des arrhes d'un montant de 45 euros,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des arrhes pour un montant de 45 euros.

Demande de révision des pénalités de retard pour les travaux de l'Espace du Moulin par l'entreprise Gebat Constructions

Considérant le retard de chantier de l'opération « Espace du Moulin » pour cause d'intempéries, de difficultés de gestion du chantier,

Considérant que la société GEBAT Constructions a cumulé 207 jours de retard,

Vu la demande de remise gracieuse des pénalités encourues par la société GEBAT Constructions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une remise gracieuse sur les pénalités et de ramener le montant à 7 000 € TTC

Demande de révision des pénalités de retard pour les travaux de l'Espace du Moulin par l'entreprise Dury

Considérant le retard de chantier de l'opération « Espace du Moulin » pour cause d'intempéries, de difficultés de gestion du chantier,

Considérant que la société DURY a cumulé 49 jours de retard,

Vu la demande de remise gracieuse des pénalités encourues par la société DURY, et son engagement à reprendre, à sa charge, les petits défauts constatés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une remise gracieuse sur la totalité des pénalités encourues, d'un montant de 4 900 € TTC

Demande d'honoraires supplémentaires pour retard de chantier « Espace du Moulin » par l'architecte

Considérant le retard de chantier de l'opération « Espace du Moulin » pour cause d'intempéries, de difficultés de gestion du chantier, d'une durée de 9 mois,

Considérant le manque d'implication de l'architecte, Isabelle BAUNY, lors de la longue période de désorganisation du chantier,

Vu la demande d'honoraires supplémentaires pour les 9 mois de retard de chantier émise par Isabelle BAUNY, Architecte de l'opération,

Le Conseil Municipal, par 17 voix Pour, 0 voix Contre, 2 Abstentions, décide d'accorder un mois supplémentaire d'honoraires à Madame BAUNY, d'un montant de 2 200 € TTC

Demande de subvention pour une sortie scolaire « Savoir Nager »

Considérant l'enseignement obligatoire à l'école de la natation,

Considérant que le coût de l'entrée de la piscine au stade auxerrois est pris en charge par la Communauté d'agglomération,

Vu le nombre de séances programmé pour les classes de l'élémentaire de la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche,

Vu que pour se déplacer jusqu'à la piscine, il est impératif de prendre un transport en bus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût du transport pour l'année scolaire 2020-2021 d'un montant de 1 254 € TTC.

Demande de subvention pour une classe découverte « Cocico »

Considérant que des élèves de l'école élémentaire « la Guillaumée » vont participer à un séjour découverte au cirque « COCICO ».

Considérant que les années scolaire précédentes, la mairie participait financièrement à ce séjour avec un montant de prise en charge modulé en fonction du quotient familial des familles,

Vu le coût prévisionnel du séjour d'un montant de 17 320 € TTC, transport et séjour,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au séjour des familles en fonction du quotient familial selon les pourcentages suivants :

Quotient familial	Commune		Famille	
	pourcentage	participation *	pourcentage	participation*
0 à 670€	85	291,55	15	51,45
671 à 900€	65	222,95	35	120,05
901 à 1 400€	45	154,35	55	188,65
> à 1 401€	20	68,60	80	274,40

(*) hypothèse : 343 € le séjour / enfant

Commission travaux, voirie, patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- Vierge de Celle : le poste de transformation électrique va arriver et la pose des bordures va commencer. La vente des terrains se fera probablement au printemps 2021 : une réunion publique est à prévoir.
- Gymnase communal : un contrôle des panneaux de baskets sera effectué pour répondre au bureau de contrôle et sécurité.
- La prochaine commission « travaux » aura lieu le jeudi 22 octobre à 18h30 en mairie.

Commission enfance, jeunesse et vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :

- *Restaurant scolaire* : 1 cas COVID et 2 cas contacts, il n'y a donc plus de personnel de service pendant 1 semaine minimum : la réorganisation du service se fait avec des animateurs et des élus.
- Le chauffage, au restaurant scolaire, est problématique (le service se fait souvent avec les portes ou les fenêtres ouvertes, pour réguler la chaleur) : Yannick Barbotte va voir le problème dès mardi 13 octobre.
- Les commissions menus et EJVS ont eu lieu la semaine dernière : les comptes-rendus « menus » seront envoyés prochainement
- La fermeture de l'espace jeunes le vendredi soir n'a suscité aucune demande d'ados ou de leurs parents. Ce service sera à revoir après les vacances.
- Le Pôle Enfance Jeunesse sera fermé du jeudi 24 décembre 2020 au lundi 04 janvier 2021. Si l'organisation des familles s'y prête, la fermeture peut se faire à 13h30, le jeudi 24 décembre.

Ecoles

La carte scolaire pour la rentrée 2021 est à rendre pour le 6 Novembre dernier délai (elle est en cours de préparation).

Ecole élémentaire :

- Le conseil d'école se tiendra le mardi 13 octobre dans la salle du Centre culturel.
- La liste des travaux et des besoins en investissements a été transmise en Mairie avec copie à la commission « Finances »

Ecole maternelle :

- Le conseil d'école est prévu le mardi 3 Novembre à 17 h 45, sans précision sur le lieu.

Divers :

- L'association PITCHOUNS a transmis en Mairie son compte rendu d'assemblée générale ainsi que son bilan financier pour justificatif de sa prochaine demande de subvention.

Commission communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

- Le bulletin communal est en cours de validation pour impression.
- Le repas des aînés est reporté à une date plus lointaine (cause COVID19).
- Le « Guide pratique » et le calendrier du CCAS seront distribués courant décembre. Un flyer d'explication du fonctionnement de l'épicerie solidaire y sera inséré.
- Les panneaux « signalétiques » sont à changer sur la commune.

Commission sport, culture, association / Christian VEILLAT :

- Un mail a été envoyé à toutes les associations pour les respects et la prise en compte des dernières directives préfectorales prises le 03 octobre concernant le COVID19
- Futsal : réflexion en cours pour avoir lieu au gymnase.
- Le planning du gymnase a été fait pour les vacances de la Toussaint : toutes les demandes ont été honorées.
- Un courrier a été envoyé au district de football de l'Yonne pour que la dénomination du stade devienne « stade municipal ».
- Un mail de la Préfecture pour proposer des médailles aux bénévoles les plus méritants a été envoyé aux associations.
- L'Assemblée Générale du CIFA aura lieu le 14 octobre à 14h15.

- Un créneau pour l'association « les Pitchouns » pour l'utilisation d'une petite salle au centre culturel leur a été proposé.
- Une question est posée sur l'entretien des défibrillateurs : ce sont les services techniques qui s'en chargent.

Commission citoyenneté, prévention, sécurité / Richard FAURE :

- Une réunion s'est tenue au GPO avec le recensement de plusieurs faits survenus sur la commune : il convient d'être vigilant lors du changement d'heure.
- Gens du voyage : dorénavant, un constat sera fait par la Police Municipale pour risque de dangerosité lors de l'installation (exemple : compteur électrique) ce qui permet de faire intervenir la Police Nationale et d'entamer des démarches (exemple : saisie des véhicules).
- Contrôle radar à Montmercy : il n'y a pas trop d'excès mais d'autres contrôles auront lieu.
- Un rendez-vous est pris avec le principal du collège afin d'évoquer la découverte de recharges de protoxyde d'azote (aux abords du collège, du gymnase...)
- Des soucis ont été remontés avec des personnes qui perturbent les trajets de bus. Des rondes de police ont été mises en place.
- Ateliers « prévention routière » pour les seniors (+ de 60 ans), prévus le 17 novembre, sur inscription.
- Traversée des poids lourds Grande rue : l'arrêté de circulation est obsolète. Le Conseil Départemental doit proposer un nouvel arrêté ainsi que la signalisation adéquate.

Commission Finance et Budget / Chrystelle EDOUARD :

- Avis de la Chambre Régionale des Comptes sur l'équilibre du budget de l'exercice 2020 de la Commune ainsi que le budget supplémentaire : les chiffres sont les mêmes mais les affectations ont été modifiées. Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont conservés.
- Sur le budget « Vierge de Celle », un emprunt sera à prévoir car la valeur de stock a été sous-évaluée.

Communauté d'Agglomération / Chrystelle EDOUARD

Depuis le dernier conseil municipal de septembre ont eu lieu :

- Réunion sur l'hydrogène : des bus ont été achetés pour une valeur de 3,5 millions d'euros.
- Déviation « Sud d'Auxerre » : revoir l'Etat pour qu'il finance à plus de 80 %
- Assainissement : 3 communes ont donné leur excédent à la CA
- Eau pluviale : des décisions seront prises au 1^{er} trimestre 2021
- A la demande de Philippe THOMAS, au sujet de l'implantation des entreprises à AuxR'Parc à Appoigny, il est précisé que 3 entreprises, déjà implantées dans le Département, ont acheté des terrains.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) / Christiane LEPEIRE :

- Le planning de la navette est à nouveau distribué car plusieurs dates sont restées vacantes.

Gérard PORA / Suite conférence sur le plan climat organisée par la CA le 1^{er} octobre 2020 :

- Transition écologique dans l'Auxerrois (Communauté d'Agglomération) : panneaux solaires, neutralisation du carbone pour 2050, -40% d'énergie fossile d'ici à 2030, -50% d'énergie nucléaire d'ici 2035, moins de déchets, étude sur les prévisions démographiques et économiques (il y aura plus 50% de canicule d'ici 2050 car augmentation de 2,5 à 3,5° entre 1985 et 2050), transition transports, 3 labels de bonne conduite : manger bon, bâtiments et mobilité urbaine et rurale à repenser.

Information du maire au Conseil :

- Madame le Maire fait présentation des DIA au Conseil :

DESIGNATION	DATE RECEPTION	VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	SUP.	BIEN
DIA 20M0036	15/09/2020	M. et Mme VALZER Jean-Marc et Laurence	57 Avenue d' Auxerre	1 718	B/TP

- Coulée Verte : projet de convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage
La commune d'Auxerre a prévu l'aménagement d'un itinéraire naturel, chemin d'agrément, appelé la « coulée verte ».
Des travaux sont nécessaires pour boucler le périmètre de la coulée verte, et se dérouleront, en partie, sur la Commune de Saint-Georges.
Une convention doit être signée pour transférer à la commune d'Auxerre la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération afin de réaliser l'opération d'aménagement de la coulée verte.
Suite à la réunion publique du 05 octobre 2020, concernant la proposition faite par la Ville d'Auxerre de passer par la rue de Celle, et à la demande des riverains présents, une nouvelle réunion de travail a été fixée au 15 octobre.
En conséquence, la convention devra être étudiée lors de la prochaine commission « Travaux », avant de la passer en Conseil Municipal.

Questions diverses :

- Bertrand POUSSIERE évoque l'information que le gel hydroalcoolique provoquerait des problèmes de peau sur les mains des collégiens : ce point sera évoqué au prochain conseil d'administration du collège.
- Philippe THOMAS pose la question sur la phase 2 des travaux de la Vierge de Celle sur le niveau du terrain, entre le chemin piéton et les terrains, pour savoir si cela va être décaissé ou s'il est prévu un mur de soutènement : il n'est pas prévu de décaissement.
- Christiane GALLON demande où en est le lotissement intergénérationnel : demande de permis de construire et déboisement en fin d'année
- Philippe THOMAS demande pourquoi le Conseil Municipal n'a pas eu lieu au Centre Culturel : c'est une décision préfectorale (Madame le Maire a reçu un mail reçu des services de la Préfecture); les dispositifs transitoires dictés par la crise sanitaire et portant sur le droit des collectivités locales ont pris fin le 30 août 2020, et notamment la possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.